Contrat d'entretien robinetterie





Pour l'entretien de votre robinetterie, Paris Habitat a mis en place un contrat spécifique appelé « contrat d'entretien robinetterie ». Il a été conçu pour entretenir durablement vos installations. Il vous permet d'éviter d'éventuelles fuites pouvant entraîner des factures importantes.



Ce que je dois savoir

- → Pour 1,74 euros TTC par mois*, une entreprise est mandatée par Paris Habitat pour entretenir vos installations de robinetterie (robinets, joints silicone autour des appareils sanitaires, mécanisme de la chasse d'eau, flexible de douche, attente de machine à laver...).
 - *coût moyen des marchés en cours au 01/01/2017.
- → Paris Habitat passe un marché avec un prestataire. Cette période peut prendre six à douze mois dans le respect des étapes juridiques.
- → Ce contrat présente plusieurs avantages. Il vous permet un entretien de vos équipements à moindre coût et d'éviter d'éventuelles fuites qui pourraient entraîner des factures importantes.
- → Au cours de la première année, au-delà de la visite hebdomadaire, l'entreprise organise une première visite pour vérifier le bon fonctionnement de votre robinetterie et installer un « kit économie d'eau ». Appelé mousseur ou aérateur, il permet de réduire le volume d'eau sortant du robinet, et ce jusqu'à 50 %, sans modifier la pression ni altérer votre confort.
- → À partir de la deuxième année du contrat, l'entreprise effectue une visite annuelle au titre de l'entretien préventif. Vous serez tenu informé par voie d'affichage dix jours avant son passage.

→ En cas de fuite d'eau importante, l'entreprise doit intervenir sous quatre heures en semaine et aux heures ouvrées.



Ce que je dois faire

→ Si vous avez besoin que le plombier passe chez vous, il suffit de vous inscrire à la loge de votre gardien(ne) la veille du passage de l'entreprise qui est programmé un jour fixe par semaine. Elle est tenue de réparer vos équipements de robinetterie. Le remplacement des pièces intervient uniquement si un élément n'est pas réparable. Ce n'est donc pas systématique.

CONSEIL MALIN

→ Pour réduire votre facture et vérifier que vos installations fonctionnent, vous pouvez vous assurer que vous n'avez pas de fuite grâce à un test simple. De temps en temps, le soir, avant de vous coucher, notez le nombre de litres (chiffres rouges) affichés au compteur. Le lendemain matin avant d'utiliser l'eau, vérifiez à nouveau. Si les chiffres ont varié, cela signifie qu'une fuite d'eau s'est déclarée dans votre installation. Dans un premier temps, contrôlez tous les robinets et la chasse d'eau des toilettes. Puis, contactez votre gardien(ne).

LE SAVIEZ-VOUS ?

- Un robinet qui goutte, c'est : 35 m³/an = 112 €*
- Un filet d'eau qui coule, c'est : 140 m³/an = 450 €*
- Une chasse d'eau qui fuit, c'est : 219 m³/an = 705 €*
- * Prix calculés sur la base du prix du m³ d'eau à Paris : 3,22 € TTC

Ce contrat d'entretien robinetterie a été conclu car :

- plus de 50 % des locataires qui ont voté sont favorables à ce projet,
- ou il a obtenu l'accord de l'amicale de locataires représentative de votre immeuble.

Vos mémos malins

Paris Habitat met à votre disposition dans les loges et les agences une collection de mémos malins pour répondre à toutes vos questions pratiques sur votre logement ou sur la vie du bail.



À qui dois-je m'adresser?

→ Adressez-vous à votre gardien pour organiser la visite du plombier, le jour de son passage en semaine.

Paris Habitat

21 bis, rue Claude-Bernard 75005 Paris 01 71 37 00 00 www.parishabitat.fr